

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025**

Nombre de Conseillers	9
Nombre de présents	9
Nombre de Pouvoir	
Nombre de votant	9

L'An deux mil vingt cinq le treize Novembre à dix huit heures, le Conseil Municipal de GILHOC-SUR-ORMEZE (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M Amédée BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/11/2025

Date d'affichage le:06/11/2025

Présents : M BLANC Amédée - Mme CANEL Monique - M COMBET Rosan - Mme ERSANT Jennifer - M JOLY Jean-Pierre - M MAILLE Emmanuel - M NERON Julien - Mme VIAU Monique - M VALLA Max

Absent excusé : ERSANT Jennifer jusqu'à 18h55

Secrétaire de Séance: M Julien NERON

Après l'arrivée de tous les membres du conseil municipal, le maire ouvre la séance à 18H05

Approbation du compte rendu du 19/09/2025 est approuvé à l'unanimité.

Décision du Maire :

Monsieur le Maire explique que nous avons du faire un virement de Crédit pour mandater les ICNE pour le Budget de Eau et Assainissement qui n'était pas prévu au Budget.

Objets : VIREMENT CREDIT

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-860,00		
66112 (66) : Intérêts - Rattachement des ICNE	860,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Délibération: N°2025/24

Objet: Autorisant le Maire à mandater des investissements avant le vote des Budget 2026

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise: «...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

• DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 BUDGET COMMUNE:

Chapitre	Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts)	RàR inscrits au BP 2025 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre des DM votées en 2025	Montant total à prendre en compte
	A	B	C	D = A + C
D20	37 996,95 €			37 996,95 €
D204	3 000,00 €			3 000,00 €
D21	267 300,00 €			267 300,00 €
D23	204 500,00			204 500,00
TOTAL				512 796,95 €

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :
 $512\ 796,95 \times 25 \% = 128\ 199,23\text{€}$

Le conseil municipal **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de **128 199,23€** répartis comme suit :

Chapitre / Article	N° opération	Libellé	Montant
202			6 499,23 €
2051			3 750,00 €
2116			14 375,00 €
21318			15 175,00 €
2138			37 275,00 €
231			51 125,00 €
Total			128 199,23 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité:

ACCEPTE les propositions de Mr le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

• **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT:**

Chapitre	Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts)	RàR inscrits au BP 2025 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre des DM votées en 2025	Montant total à prendre en compte
	A	B	C	D = A + C
D20	48 000,00 €	0	0	48 000,00 €
D21	31 259,47 €	0	0	31 259,47 €
D23	100 000,00 €	0	0	100 000,00 €
			Total	179 259,47 €

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées:

$$179\,259,47 \times 25\% = 44\,814,86 \text{ €}$$

Le conseil municipal **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de **44 814,46 €** répartis comme suit:

Chapitre / Article	N° opération	Libellé	Montant
203		Mise en conformité des captages	12 000,00 €
2156			7 814,46 €
2315		Mise en conformité des captages	25 000,00 €
Total			44 814,46 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2026.

POUR: 08

CONTRE: 00

Délibération: N°2025/25

Objet: Admission en non valeur de produits irrécouvrables Budget Eau et Assainissement et Commune

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 02/10/2025,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité:

- **DÉCIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes pour le Budget eau et assainissement:

- n° R-2-999988 de l'exercice 2010, (objet : divers montant : 92,39 €);
- n° R-2-87de l'exercice 2011, (objet : divers montant : 92,39€);
- n°R-1-92 de l'exercice 2012, (objet :divers montant : 92,39€);

- n° R-1-88 de l'exercice 2013, (objet : divers montant : 92,39 €).
- **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **376,06 euros** pour le Budget Eau et Assainissement .
- **DÉCIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes pour le Budget Commune:
 - n°T-2 de l'exercice 2016 (objet : divers montant 0,30€) ;
 - n°T-309 de l'exercice 2014 (objet : divers montant 6,00€).

- **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **6,30 euros** pour le Budget de la Commune.
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses aux budgets de l'exercice en cours de l'Eau et Assainissement et de la Commune.

POUR: 08

CONTRE: 00

Délibération: N°2025/26

Objet: Crédance minimes Budget Eau et Assainissement

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 02/10/2025,

Considérant que les sommes dues sont d'un faible montant moins de 10€ et que le coût du recouvrement serait supérieur à la valeur des créances concernées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité:

- **DÉCIDE** de statuer sur les créances minimes des titres de recettes :
- n° R-10-305 de l'exercice 2023, (objet: EA3 Redevance pollution domestique montant :0,10 €);
- n° R-10-305 de l'exercice 2023, (objet: EA1 Vente d'eau montant : 0,62€);
- n°R-10-374 de l'exercice 2023, (objet: EA4 Redevance Modernisation montant : 0,64€);
- n° R-10-374 de l'exercice 2023, (objet: EA3 Redevance Pollution domestique montant : 1,12€);
- n° R-10-374 de l'exercice 2023, (objet: EA2 Redevance Assainissement montant 3,20€);
- n° R-10-374 de l'exercice 2023, (objet: EA1 Vente d'eau montant 7,20€);
- n° R-12-509 de l'exercice 2023, (objet: EA3 Redevance Pollution domestique montant : 0,01€);
- n° R-12-509 de l'exercice 2023, (objet: EA1 Vente d'eau montant : 0,02€).
- **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **12,91euros**.
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'eau et assainissement de l'exercice en cours .

POUR: 08

CONTRE: 00

Délibération: 2025/27

Objet: Fixant prix location Salle de Réunion

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil de fixer un prix pour la location de la Salle de Réunion .

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE:** de fixer le prix de la location de la salle de Réunion à 70 € pour la journée de 8h à 21h pour les habitants de Gilhoc Sur Ormèze

- **DIT:** Le tarif entrera en vigueur à partir du 1^{er} Décembre 2025

POUR · 08

LE DECEMBRE

100

*Appartements.

Monsieur le Maire dit le souhait de changer les volets des Appartements N°1 et N°5 au dessus de la salle polyvalente car ils sont très lourds et chômés, en volet en bois à la française.

Devis BRUNNIERE couleur bois 13 804 02 6 TTG

Devis DESPEYSSES couleur bois 13 804,92 € TTC

Chaudage EPSANT

Un devis a été demandé à l'entreprise COMBOUROURE pour un poêle à granulé . Monsieur le Maire rappelle l'importance d'améliorer les appartements et les rendre plus confortables.

*Terrains:

Suite à la demande de Monsieur Lionel SOTON de l'acquisition d'un bout de parcelle AB 135 pour pouvoir faire son assainissement.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil de vendre les parcelles AB 135 AB 136 AB 137. Ce sont des parcelles non connectées.

Suite à la demande de Monsieur MATHIEU Alexis que la commune lui vende la parcelle E 344 pour mettre des châtaigniers. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de vendre cette parcelle agricole et l'ensemble du Conseil est favorable . Monsieur le Maire va se renseigner avec Madame NOIROT de la SAEFR pour le tarif.

* Circulation Rue du Temple

Suite à la pétition et la demande des riverains car beaucoup de voitures roulent vite. Un panneau va être installé SENZ INTERDIT sauf riverains pour une vitesse de 60 km/h.

* Utilization to avoid costs

Utilisation terrain de foot:
Le club de Rugby souhaite utiliser le stade et les vestiaires pour les entraînements le Mercredi et le vendredi . Nous souhaitons demander une participation pour le chauffe.

* Battaglia, E. - 6

Batterie Faillante :

Une demande est faite pour l'utile.

- Pour le rangement du matériel
- Utiliser le local plus souvent possible

Voir avec le responsable du club foot pour une convention et assurance .

*** Cimetière :**

Les travaux sont en cours il faudra faire une réunion de travail pour fixer les tarifs concessions, cavurnes, columbarium.

***Intervention Jazz à Gilhoc:**

Les dates du Festival seront les 20-21 Mars dans la Salle Polyvalente car elle est plus adaptée .
Le Jazz à Gilhoc souhaite proposer deux Mardi 21 Juillet et Mardi 11 Août apéro musique dans la cour de l'école en fin d'après -midi avec Buvette et Restauration.

Fin 20h05

Le 01/12/2025

Julien NERON
Secrétaire de Séance

Amédée BLANC
Le Maire,

